



Administration communale

Place Albert 1^{er}, 1

5580 Rochefort

084/22.06.00

WWW.ROCHEFORT.BE



Mr/Mme Camp :

0487/82.41.13 (Juillet-Août)

Echevin de la jeunesse – A. Zabus

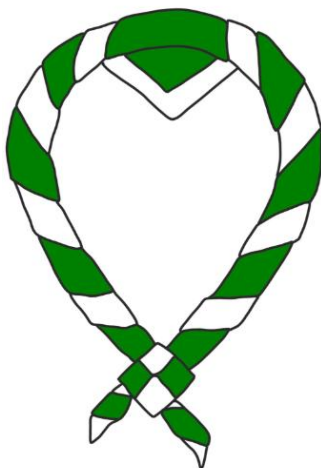
0478/91.71.85 – arthur.zabus@rochefort.be

Service des affaires générales

084/22.06.23

dorothee.vertessen@rochefort.be





Boucheries – Charcuteries :



Au cochon d'Or	Avenue d'Alost, 1B – 5580 Rochefort	084/21.20.91
Kesh – Doyen	Rue de Marche, 19 – 5580 Rochefort	084/21.08.88
Au Be Boquet	Rue du Parwet, 10 – 5580 Buissonville	083/68.81.92
Libotte - Flahaut	Rue de Behogne, 18 – 5580 Rochefort	084/21.04.45
Renmans	Rue de la libération, 61 – 5580 Rochefort	084/21.44.10
Magerotte	Rue de Saint-Hubert, 80 – 5580 Rochefort	084/21.44.41

Boulangeries – Pâtisseries



Hennau	Rue Jacquet, 3 – 5580 Rochefort	084/21.10.34
Lefèvre	Place Albert 1 ^{er} , 13 – 5580 Rochefort	084/22.13.55
Delhayé	Place du Baty, 17 – 5580 Rochefort	084/21.46.47
Fautré	Rue du Thiers, 20 – 5580 Rochefort	084/21.10.17
La Mie de Pain	Rue du Grès, 16B – 5580 Rochefort	0497/92.98.97
Pihart	Avenue de Ninove, 16 – 5580 Jemelle	084/21.15.12

Magasins



AD Delhaize	Route de Marche, 59 – 5580 Rochefort	084/21.01.03
ALDI	Rue de la Liberation, 51 – 5580 Rochefort	061/24.07.11
Colruyt	Route de Dinant, 4 – 5580 Rochefort	084/21.11.05
LIDL	Route de Dinant, 5 – 5580 Rochefort	084/21.02.75
Spar Rochefort	Rue des Tanneries, 17 – 5580 Rochefort	084/32.23.36
Au panier BIO	Rue de France, 19 – 5580 Rochefort	084/22.20.71
Louis delhaize	Avenue de Ninove, 71 – 5580 Jemelle	0477/21.93.70
Au Panier de la bergère	Rue du Petit Bois, 2B – 5580 Havrenne	084/47.73.90
Minimarket	Rue JosephLamotte, 9 – 5580 Han-sur-Lesse	084/37.72.31

Alimentation :



#jecuisinelocalaucampdété

L'APAQ-W a pour mission de valoriser les produits et l'image de l'Agriculture Wallonne. Promouvoir une alimentation saine et équilibrée auprès de la jeunesse est une manière d'y parvenir.

- ➔ **Epicerie relais :** du mercredi au vendredi de 12h à 18h et la samedi de 9h à 18h – Rue de Préhyr, 12A – 5580 Rochefort
- ➔ **Marché des producteurs locaux :** tous les vendredis de 16h à 19h – Rue de Préhyr, 12A – 5580 Rochefort – 0495/55.7.57
- ➔ **Les Marchés Fermiers :** marché de produits locaux et biologiques – 083/61.32.60

Produits en vrac :

Vrac et vous	Rue de Behogne, 33 – 5580 Rochefort	084/21.30.74 info@vracetvous.be
--------------	-------------------------------------	------------------------------------



Produits locaux :

Les légumes d'Emile et Camille	Rue de Vérenne, 15 -5590 Les Basses	0494/21.05.69 info@emileetcamille.be
Les Pousses Vertes	Rue de Humain, 27C – 5580 Havrenne	0494/93.22.90 gpochet@lespoussesvertes.be
La Ferme des Rabanisses	Rue des Rabanisses, 1 – 5580 Rochefort	contact@fermedesrabanisses.com
La Ferme de Jambjoules	Rue de Jambjoules, 2 – 5580 Villers-sur-Lesse	084/38.78.39



Pendant toute l'année mais particulièrement durant l'été, de nombreux jeunes découvrent notre région grâce aux mouvements de jeunesse.

Depuis quelques années, la commune de Rochefort participe au projet « Well' Camp » afin de favoriser une bonne relation et communication avec les mouvements de jeunesse venus découvrir notre belle région.

En entrant dans ce projet, la commune s'engage à favoriser l'accueil des jeunes, la communication, les démarches.

Le respect se doit d'être mutuel, les membres des mouvements de jeunesse s'engagent à respecter les réglementations en vigueur.



Il ne faut néanmoins pas faire preuve de naïveté ; l'arrivée de nombreux jeunes dans nos villages peut parfois bouleverser la quiétude des habitants. Nous souhaitons que les animateurs des groupes soient conscients et soient vigilants à éviter les débordements.

La Ville a également des responsabilités à assumer dans le maintien de l'ordre public général, il faut trouver un juste milieu, c'est important !

Ce document vise à proposer des conseils, des informations, de la documentation afin de faciliter la préparation de votre camp. Ce n'est en aucun cas, un document visant à porter préjudice aux activités essentielles qui fondent la particularité des mouvements de jeunesse. En portant une attention particulière à vos comportements, vous nous aiderez à faciliter la cohabitation de votre venue avec les citoyens. Enfin, vous contribuerez à garder notre région dans un bel état, naturel !

Bon séjour à Rochefort !



Les constructions :

Les constructions sont souvent une activité essentielle d'un camp.

Il y a cependant quelques points à respecter et tout n'est pas autorisé.



- Les constructions sur les berges et dans le lit de la rivière **sont interdites** ;
- Si le camp a lieu sur une île, il faut que les ponts et passerelles doivent être autorisés par la Région Wallonne, ne pas constituer une entrave à la pratique de la pêche et doivent être démontés en fin de camp ;
- Veillez à utiliser des outils en « bon état » et de toujours bien les ranger afin d'éviter tout accident
- A la fin du camp, n'oubliez pas de reboucher proprement tous les trous que vous faites et de les recouvrir d'une motte de terre préalablement conservée avec sa couche de gazon ;
- Si vous faites un feu en fin de camp, veillez à être à bonne distance de la forêt et à ce que le feu soit éteint correctement avant votre départ.

Achat de perches

José Rossion (Chevetogne)

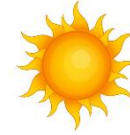
- 083/21.43.21
- 0475/48.62.69



Forest Max (Mont-Gauthier)

- 083/22.09.05
- 0496/53.22.13

Météo :



Canicules :

- Hydratez-vous régulièrement (2L d'eau par personne)
- Humidifiez votre peau pour réduire votre sensation de chaleur
- Protégez-vous du soleil (crème solaire, casquette, etc)
- Mangez en suffisance mais avec légèreté : votre corps dépense plus d'énergie qu'en temps normal, digérer des aliments lourds est épuisant
- Evitez de boire de l'alcool
- Soyez attentif aux messages d'alerte concernant la météo, qui dit fortes chaleurs, dit parfois orages violents.

Orages :

Non fréquent mais tout aussi dangereux, les orages ne sont pas à prendre à la légère, car ils sont de plus en plus violents.



- Si vous êtes à l'extérieur pendant un orage, les conseils suivants vous permettront de diminuer les risques liés à la foudre ;

■ A faire :

Marcher doucement
S'abriter
Rester accroupit
Utiliser votre téléphone en cas de besoin
Débrancher vos appareils

■ A ne pas faire :

Ne pas courir
Ne pas s'abriter sous un arbre
Ne pas rester debout au milieu du champ
Ne pas se baigner

La nature :



Lors de la préparation de votre séjour, il est obligatoire de contacter le cantonnement Département de la Nature et des Forêts (DNF).

Pour la commune de Rochefort :

Rochefort.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be – 084/22.05.80

Vous devez leur envoyer un document « Demande d'autorisation d'activités dans les bois et forêts soumis au régime forestier » dûment complété. Ensuite, le responsable du cantonnement vous communiquera les coordonnées de l'argent forestier local dont vous dépendrez. Vous pourrez alors le contacter afin de connaître :

- Les lieux accessibles ;
- Les endroits de feux ;
- Les endroits de ramassage de bois.



Une forêt est soit du domaine public soit du domaine privé. Pour y organiser des activités, il faut demander l'accord au propriétaire.

Tout comme les forêts, les prairies et les champs ont un propriétaire. Il s'agit le plus souvent d'un fermier ou d'un éleveur. Ces prairies et/ champs sont un outil de travail et une source de revenus. S'ils tolèrent le passage de piétons, cela doit se faire de manière très respectueuse du terrain et des bêtes.

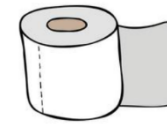
Si vous organiser un jeu de piste, ne clouez aucun fléchage, ne gravez pas de signe dans les arbres et n'abîmez pas un marquage déjà existant. Pour votre sécurité et celle de vos animés, n'oubliez pas d'informer la commune et la police locale de vos activités de soirée ou jeux de nuits.



Si votre camp situe près du domaine de Ciergnon, veillez à ne pas vous y introduire au risque de vous faire accoster par la police.

Cantonement de Rochefort	Thibaut GHEYSEN, attaché – chef de cantonnement – 084/22.05.80 Rue de Sauvenière, 16, 5580 Rochefort
Cantonement de la Donation royale	Ir Mikaël STASSEN, régisseur a.i – Régie d'Ardenne de la Donation Royale – 084/21.16.80 Rue de la Famenne, 1, 5580 Villers-sur-Lesse

Les feuillées :



Le Contrat Rivière de la Lesse est chargé de la mise en place concertée d'actions de gestion du bassin hydrographique de la Lesse. Il contrôle notamment la qualité des eaux de baignade.

Saviez-vous que les feuillées ont un impact négatif sur la qualité des eaux ?

Si vous construisez vos feuillées à **proximité des cours d'eau**, les bactéries fécales se retrouvent dans l'eau.

Si vous creusez **trop profondément**, les matières fécales ne se décomposent pas bien ce qui crée des « bulles d'azote ». En cas de pluie, l'azote peut se retrouver dans les nappes phréatiques.

Les selles et urines libèrent des quantités importantes d'azote dans l'eau, participant ainsi de manière sensible à la **dégradation des écosystèmes aquatiques**. Si on constate la présence de bactéries fécales, **les eaux de baignade sont déclassées** à cause du risque de maladies pour l'être humain.

Que faire ?

Réaliser des toilettes sèches :

L'urine et les selles sont recueillies dans un seau contenant de la litière organique : vous pouvez utiliser des feuilles séchées et broyées, des copeaux ou de la sciure de bois. Ces éléments jouent un rôle d'absorbant et de désodorisant et amènent l'apport carboné nécessaire au bon processus de compostage.

Un avantage donc par rapport à une feuillée classique Puisqu'elle génère **moins d'odeur**.

Évitez la sciure des magasins de bricolage, à cause des colles et des produits de traitements utilisés, allez voir dans une scierie des environs.

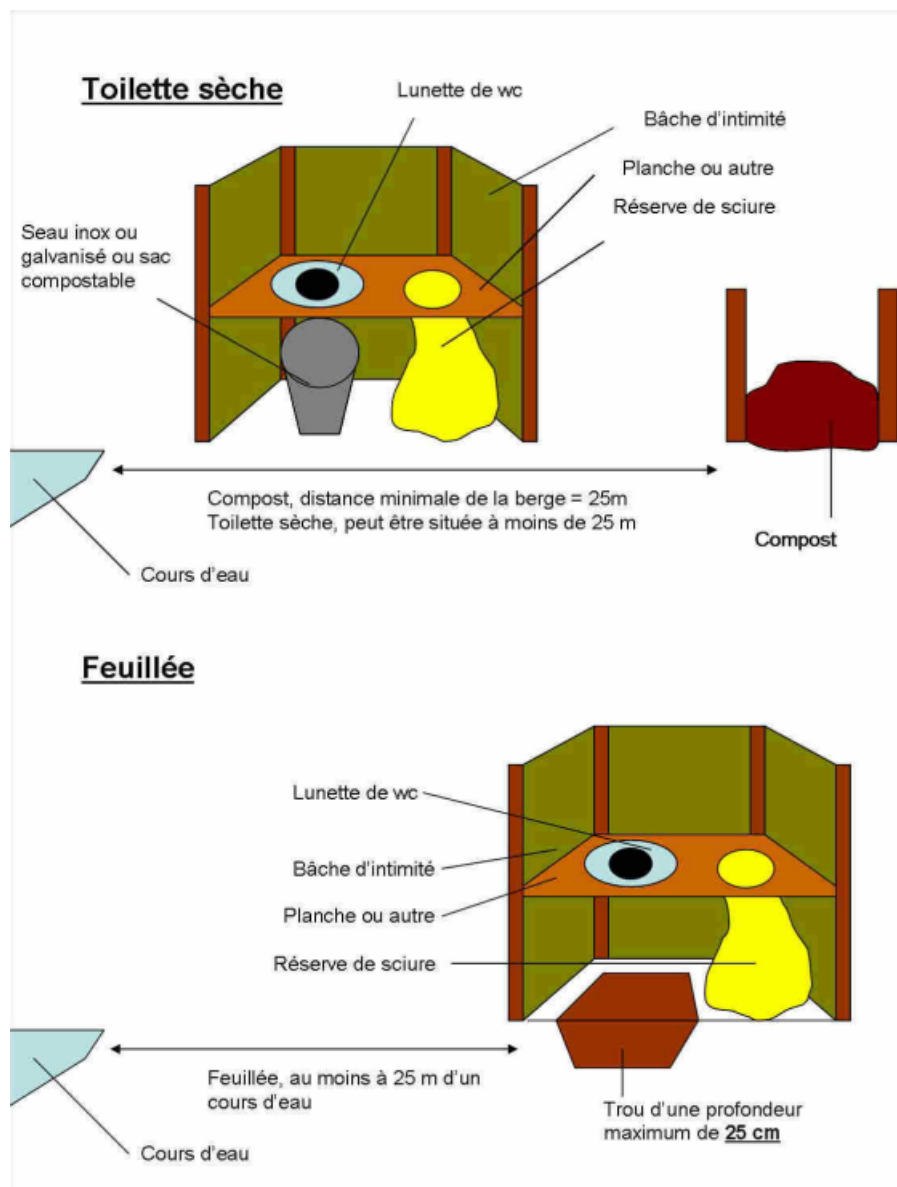
Vous pouvez éventuellement utiliser des sacs poubelles Biodégradables et composables. il est conseillé d'éventrer

le sac une fois déposé dans sur le compost pour éviter la fermentation dans le sac le temps de sa décomposition.

Les 4 conseils clés :

1. Eloigner les feuillées le plus possible des cours d'eaux
2. Faire des trous d'au maximum 25 cm de profondeur
3. Remplacer la terre par des déchets verts (sciure, etc)
4. Utiliser du papier toilette non blanchi et non coloré

Plan de la toilette sèche et de la feuillée bio-maîtrisée



« Contrat de rivière Lesse ASBL »

Rue de Préhyr, 12F, 5580 Rochefort – 084/22.26.65

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Circulation :

Lors du camp, que ce soit seul ou en groupe, vous êtes amenés à circuler régulièrement soit à pied, soit en vélo. Quelques bonnes pratiques et règles sont respectées afin d'éviter les accidents.



- Utilisez les passages pour piétons, les trottoirs et accotements ;
- Le groupe doit rester compact, avec idéalement un animateur devant, au milieu et derrière pour fermer la marche ;
- Les groupes de minimum 6 personnes peuvent marcher à gauche de la circulation, en file indienne ;
- N'hésitez pas à porter ou faire porter des gilets réfléchissants, même en journée pour être bien visible ;
- En forêt, les piétons peuvent utiliser les routes, chemins et sentiers. Toutefois en tant que mouvement de jeunesse, vous pouvez profiter de l'ensemble des zones d'accès libre. Mais vous ne pouvez pas : placer de balisage sans autorisation, modifier le balisage existant, camper en dehors des aires prévues à cet effet ;
- Si vous circulez en vélo, veuillez à respecter les règles en vigueur. Nous vous conseillons le port du gilet réfléchissant et du casque.



Besoin d'une réparation, d'un outil, d'un jeu,...

Mr bricolage	Route de Dinant, 6 – 5580 Rochefort	084/22.08.70
Solderie Jos	Rue du Grès, 20 – 5580 Rochefort	084/22.25.05
Cycle Sport (vélo)	Rue de Behogne, 59 – 5580 Rochefort	084/21.32.55



Que faire quand je découvre un nid ?

N'essayer en aucun cas d'éliminer vous-même les chenilles processionnaires et gardez vos distances.

Contactez le « référent chenille processionnaire » de votre commune afin d'évaluer la situation et de prendre les mesures nécessaires. Sur un terrain privé, il appartient au propriétaire de faire le nécessaire à ses frais.

Si le phénomène s'étend au territoire communal, il appartient aux autorités communales de prendre les mesures nécessaires.

Mais dans tous les cas, les poils urticants des chenilles possèdent un très fort pouvoir allergène. L'utilisation des insecticides ou des nettoyeurs haute pression peuvent éparpiller ces poils et poser problèmes pendant plusieurs années.

La prévention dans les zones touchées

Les poils urticants sont facilement dispersés par le vent. Dans les régions où sévissent les chenilles, certaines précautions sont recommandées :

- Ne pas sécher le linge dehors de mai à septembre
- Laver soigneusement les légumes du jardin
- Arroser la pelouse pendant quelques jours avant de la tondre pour que les poils urticants soient entraînés dans le sol
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint. A distance, les munir de vêtements longues manches, de pantalon, d'un couvre-chef et éventuellement de lunettes.



La processionnaire du Chêne : ce papillon de nuit de la famille des Notodontidae.

La processionnaire du chêne, comme son nom l'indique, est une chenille qui migre et se déplace en files indienne (procession). Elle se déplace pour se nourrir, son alimentation est presque exclusivement constituée de feuilles de chêne. Les chenilles se déplacent entre les nids et les branches où elles se nourrissent. Un fil de soie court le long du chemin de procession.

Six stades larvaires vont se succéder durant 2 à 3 mois :

- Les œufs éclosent aux alentours d'avril ;
- La chenille vit 5 mues : les chenilles vivent en colonies ;
- La chenille devient une nymphose ;
- Les papillons sont observables 30 à 40 jours après le début de la nymphose (juillet – août) : durée de vie d'un jour ou deux jours.

Les chenilles séjournent dans des nids de soie localisés sur le tronc ou sous les branches charpentières. Les nids peuvent dépasser le mètre de longueur. La nymphose se produit en juillet dans ces nids.



Reconnaitre la chenille

- Taille en fin de développement : 5 cm
- Tête noire ou brune
- Le corps possède des flancs blancs avec de longs poils argentés
- Chaque segment du corps possède sur sa face dorsale une plaque brunâtre
- A partir du troisième stade : présence de poils microscopiques urticants.



Risque pour la santé humaine et animale

A partir du troisième stade, elles sont capables de libérer des centaines de milliers de poils urticants (0,2 – 0,3 cm) contenus dans de petites poches dorsales sur l'abdomen. Ces poils fonctionnent comme des harpons.

Symptômes :

- **Contact avec la peau** : apparition dans les huit heures d'une éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons. La réaction se fait sur les parties découvertes de la peau mais aussi sur d'autres parties du corps. Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement ou par l'intermédiaire des vêtements.
- **Contact avec les yeux** : développement après 1 à 44 heures d'une conjonctivite, réactions inflammatoires sévères avec, dans des rares cas, évolution vers la cécité.
- **Contact par inhalation** : les poils urticants irritent les voies respiratoires : éternuements, maux de gorge, difficultés à déglutir et éventuellement des difficultés respiratoires dues à un bronchospasme (rétrécissement des bronches comme dans l'asthme)
- **Contact par ingestion** : il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins : hypersalivation, vomissement, douleurs abdominales.

En cas de problème grave, appelez les services d'urgences (112) ou le centre antipoison (070/24.52.45)

Plus d'info sur : <https://chenille-processionnaire.wallonie.be>

Activités :

Office du tourisme de Rochefort

Ru de Behogne 5 – 5580 Rochefort

Téléphone : 084/21.25.87 – infos@rochefort-tourisme.be

www.facebook.com/rochefort-tourisme

Informations concernant l'entité et sa région proche : attractions, promenades, hébergements,...

Office Royal du Tourisme de Han-sur-Lesse

Place Théo Lannoy, 2 – 5580 Han-sur-Lesse

Téléphone : 084/37.75.96 – han.tourisme@skynet.be

Quelques idées :

- Les autruches de Doneu : 083/68.85.96
- Centre du Rail et de la Pierre : 084/22.36
- Grottes de Lorette : 084/21.20.80
- Grottes de Han-sur-Lesse : 084/37.72.13
- Malagne – archéoparc de Rochefort : 084/22.21.03
- Parc animalier de Han-sur-Lesse : 084/37.72.13
- Spéléo club : 084/21.14.04
- Train touristique : 084/21.25.37
- ...



Plus d'info :

<https://www.rochefort.be/loisirs/tourisme/attractions>



En cas de problèmes :



Quelques points d'attention :

1. Garder son calme
2. Evitez le suraccident : pensez à votre sécurité et celle du groupe ! c'est l'ordre qui aggravera le moins la situation
3. Prévenez les secours – 112

Se présenter/ donner l'adresse la plus précise possible/ la nature de l'accident / le nombre de victime / enfant-adulte-personne âgée / consciente ou non / respire ou non / ne jamais raccrocher en premier

4. Prévenez un staff d'unité ou un responsable de section, si vous ne l'êtes pas
5. Avertissez les parents en énonçant les faits, ne soyez pas alarmiste
6. En parler avec le groupe

Ce qui **peut** être fait en attendant les secours :

- Libérez l'accès à la victime pour faciliter l'accès au service des secours
- Si votre camp est dans une prairie, certains jeunes peuvent se placer le long de la route d'accès pour indiquer rapidement le chemin à prendre. Bien entendu, en toute sécurité pour ne pas multiplier les blessés ;
- Parlez à la victime, tenez lui la main, soyez rassurant ;
- Ouvrez ou enlevez ce qui est gênant pour la respiration (foulard, boutons de chemises, ...)

Ne jamais donner à boire ou à manger !! Ne jamais déplacer la victime !!

Disparition :



En cas de disparition d'un membre du groupe, il s'agit en premier lieu, d'identifier la cause. Est-ce que le jeune s'est perdu lors d'une marche, d'une activité ? Est-ce que c'est suite à un conflit ?

Réunissez différentes informations auprès du groupe : ce qu'il/elle portait comme vêtement, l'endroit où cela s'est passé, signe distinctif particulier, ... Ensuite appelez la police au 101.

Mieux vaut appeler la police trop tôt que trop tard !





NUMEROS UTILES

Numéros d'urgence : pompiers/ambulances	112
Zone de secours - DINAPHI	084/21.99.90
Police	101
Police locale Rue de Behogne, 28 – 5580 Rochefort	Lundi au vendredi de 8h à 17h Samedi de 10h à 18h 084/37.42.50
Child Focus	110
Hôpital Princesse Paola +-14km Rue du Vivier, 21 – 6900 Marche- en-Famenne	084/21.91.11
Centre antipoison	070/24.52.45
CHU Dinant Godinne +- 32km Rue Saint-Jacques, 201 – 5500 Dinant	082/21.24.11

PHARMACIES

Pharmacie E.P.C – Familia Place Albert 1 ^{er} , 14 – 5580 Rochefort	084/21.10.58
Pharmacie Familia Avenue de Ninove, 91 – 5580 Jemelle	084/21.14.84
Pharmacie Leclercq Rue des Grottes, 11 – 5580 Han- sur-Lesse	084/37.71.91



MEDECINS :

ARNOUDL Catherine Rue des écureuils, 30 – 5580 Rochefort	084/21.42.49
BASTIN Hugues Rue des Aubépines, 6 – 5580 Han-sur- Lesse	084/37.70.90 0495/62.48.01
Cabinet Médical – MEERT Philippe Square Crépin, 5 – 5580 Rochefort	0475/31.96.69
Cabinet Médical – Lesse et Lhomme Rue des Jardins, 37B – 5580 Jemelle	084/77.02.03
Cabinet Médical – ROMMELAERE Rue de Falen, 13 – 5580 Havrenne	084/21.38.28
De MYTTENAERE Marc Rue des Aubépines, 19 – 5580 Han- sur-Lesse	084/37.74.34
DIZIER Marjolaine Rue des Jardins, 37B – 5580 Jemelle	084/77.02.01
FEYE Alain-Claude Rue Jacquet, 78 – 5580 Rochefort	084/21.22.22
HEBRANT Valérie Rue des Criquets, 3 – 5580 Wavreille	084/34.53.33
JADOT Frédérick Avenue de Ninove, 40 – 5580 Jemelle	084/21.15.29
LAVIS Dominique Rue Saint-Willibrod 1, 5580 Forzée	0475 56 88 84
RENIER Jean Route de Givet, 102 – 5580 Mont- Gauthier	083/68.88.84

Poste de garde – Appeler le 1733 – du vendredi 19h au lundi 8h

Avenue de France, 6 – 6900 Marche-en-Famenne



Le bruit et le voisinage :



Un camp est un moment de détente et d'amusement qui implique souvent des chansons, des parfois bruyants. Il est important de veiller à ce que ces activités ne troublent pas l'ordre public et particulièrement la quiétude des habitants. **De ce fait, nous vous invitons à ne plus prévoir d'activités bruyantes après 22h.**

La diffusion de musique amplifiée sera tolérée dans les normes applicables généralement pour les manifestations en plein air étant entendu **qu'avant 8h au-delà de 22h** la diffusion est interdite.

N'oubliez que si vous êtes en vacances, ce n'est pas forcément le cas des habitants qui vous entourent !!



Les hikes :

Le porte à porte pour collecter des vivres est de plus en plus mal perçu par la population. De plus, il est interdit de récolter des vivres pour une activité de survie entre 18h et 9h du matin.

Veillez à identifier au préalable les logements dans lesquels les jeunes dormiront lors du hike afin qu'ils n'aient pas à chercher refuge en pleine soirée ou nuit.



Les feux de camp :

Les feux de camps font partie intégrante d'un camp... si cela rapproche les jeunes de la nature, il est nécessaire de prendre des précautions pour éviter les accidents !

- Ne pas faire de feu à proximité des tentes, des berges, ni à moins de 100 mètres de tout arbres ou habitation ;
- Si vous souhaitez faire un feu de camp, il faut demander l'autorisation à la commune ;
- Ne pas utiliser de l'essence ou de l'alcool à brûler pour allumer un feu
- Jeter de l'eau sur le feu avant de partir ou de se coucher. Cela évite, que les braises se dispersent ;
- Ne laissez jamais le feu sans surveillance ;
- N'oubliez pas de nettoyer tout endroit où l'on fait du feu.



Il est possible, pour diverses raisons, que la commune interdise temporairement les feux. N'hésitez pas à contacter l'administration communale quelques jours avant votre venue.

Tri des déchets :



Points de vente pour les sacs poubelles :

→ **Service Vert – Hôtel de ville**

Heures d'ouvertures : du mardi au vendredi de 8h30 à 12h
084/22.06.02 –isabelle.halin@rochefort.be

Prix :

- ❖ Les sacs jaunes de 60 litres sont vendus en conditionnement de 10 au prix de 18.00 EUR
- ❖ Les sacs biodégradables sont vendus au prix de 3.00 EUR le rouleau de 10 sacs de 25 litres
- ❖ Les sacs PMC sont vendus au prix de 3.00 EUR le rouleau de 20 sacs



Pour le ramassage vous devez voir avec le propriétaire de votre endroit de camp afin de ne laisser aucuns déchets après votre passage.

L'eau :



L'eau est un bien précieux !

Il faut éviter de gaspiller, de polluer les cours d'eau ou dans modifier le cours.

Quelques conseils :

- Il est préférable de ne pas conserver de l'eau en jerricanes ou en citerne plus de 24h, surtout en temps de grosse chaleur ;
- L'eau de source n'est pas nécessairement potable. Elle peut contenir des bactéries, des virus, des substances nuisibles à la santé ;
- L'eau des ruisseaux n'est pas potable !;
- Ne pas jeter les eaux usées dans la rivière. Eaux de vaisselle, savons, produits lessive et shampoings, néfastes pour les poissons et les organismes vivants dans les cours d'eaux. Répandez vos eaux usées « à tous vents » ou dans des tranchées peu profondes ;
- Préférez les produits respectueux de l'environnement ;
- **Ne vous lavez pas dans la rivière !**



Baignade et salmonelle :

En été des cours d'eau est bien plus basse que la normale, d'autant plus durant les périodes de fortes chaleurs et de sécheresse. Cela entraîne souvent des états de stagnation des eaux, et la création de biotope tel que la salmonelle pour ne citer qu'elle. Nous vous invitons à éviter au maximum de vous baigner dans les cours d'eau même s'il fait chaud. De plus, en dehors des zones de baignades officielles, vous ne pouvez pas vous baigner dans les rivières de la commune.

➔ <https://www.crlesse.be/baignade/>



Consommation :

Il est important de rappeler que l'animateur est RESPONSABLE des jeunes !

« Être responsable dans un mouvement de jeunesse veut dire assurer une animation de qualité et être capable d'agir efficacement en cas de problèmes ».

➔ *L'alcool modifie, tout comme les drogues, les états de conscience, les relations et donc l'efficacité. Tout est une question de moment ! boire une bière chez soi, entre copains, n'a pas les mêmes implications que si c'est au camp avec des jeunes sous votre responsabilité.*



Quelques précisions :

- Un staff est responsable **24h/24h et durant toute la durée du camp**, que les scouts soient ou pas physiquement présents à côté d'eux ;
- Est punissable par l'état d'ivresse dans un lieu public ; Un lieu public, c'est en fait à peu près partout sauf chez soi ;
- L'incitation à la boisson, l'organisation et la participation à des jeux de boissons sont également interdites ;
- Les fédérations ou associations souscrivent une assurance qui couvre la responsabilité civile des animateurs et membres. Mais celle-ci ne fonctionnera pas si l'animateur était sous l'emprise de l'alcool ou drogues au moment d'un accident.

Nous vous invitons à réfléchir à votre consommation d'alcool pendant le camp, en tenant compte des informations données et de votre responsabilités auprès des animés, auprès des parents,...

➔ Charte pour la Qualité de la Vie Festive.

